

The logo for the Syndicat des Cadres de la Sécurité Intérieure (SCSI) features the acronym 'SCSI' in large, bold, white letters on a dark blue background.

Syndicat des
Cadres de la
Sécurité
Intérieure

S
N
O
P

The logo for the Syndicat National des Officiers de la Police Nationale (SNOP) features the acronym 'SNOP' in white letters on a dark blue background.

Bureau National

55, rue de Lyon 75012 PARIS

☎ 01 44 67 83 30 📠 01 44 67 84 20

secretariat@snop.info



AUDIENCE DU S.C.S.I. AUPRES DE MONSIEUR LE PREFET, DIRECTEUR CENTRAL DES COMPAGNIES REPUBLICAINES DE SECURITE

Paris, le 20 septembre 2012

Le 20 septembre 2012, une délégation du S.C.S.I., seul Syndicat des Cadres de la Sécurité Intérieure, composée de Carlos GARCIA, secrétaire national et Georges DIASSINOUS, délégué national chargé des C.R.S. était reçue par Monsieur le Préfet Philippe KLAYMAN, Directeur Central des Compagnies Républicaines de Sécurité.

A l'occasion de cette audience, le S.C.S.I. a rendu hommage à tous les cadres de la sécurité intérieure qui composent notre direction (centrale, zonales, unités, détachements et sections), pour leur engagement au quotidien au service des C.R.S.

En liminaire, le Préfet, Directeur Central des C.R.S. nous a affirmé être très attaché à la qualité du dialogue social qu'il envisage d'entretenir et de poursuivre dans la confiance accordée avec ses interlocuteurs et le S.C.S.I. en particulier, dans le respect des règles, de la parole donnée et des engagements pris.

Le S.C.S.I. a souligné au directeur que les officiers des C.R.S. ont toujours fait face aux exigences de l'ordre public et aux besoins de sécurité des citoyens avec un grand professionnalisme.

La délégation du S.C.S.I. a rappelé que ses collaborateurs et notamment les chefs de bureau apportaient à cette direction centrale, avec un grand dévouement, un appui inestimable dans la performance des Compagnies Républicaines de Sécurité.

D'une manière plus générale, la Direction Centrale des C.R.S. possède indéniablement des cadres de grands talents qui permettent de réfléchir avec beaucoup de créativité, de prospective et de professionnalisme.

A cet égard, la délégation a insisté sur le caractère atypique de la direction centrale des C.R.S. dont tous les prédécesseurs ont reconnu unanimement qu'il s'agissait d'une direction dite de « commandants ».

Pour témoigner du rôle prépondérant des officiers, le S.C.S.I. a présenté au directeur central le projet de corps unique dont les C.R.S. demeurent historiquement une large source d'inspiration pour les fondateurs de cette ambitieuse réforme.

Le Directeur central a été informé de l'attachement des officiers à leur positionnement de cadres en dénonçant la fracture croissante entre certaines directions dirigées par les commissaires et leurs commandants (fonctionnels) d'état-major.

Le SCSI a rappelé que les commandants de police à l'emploi fonctionnel, les commandants de compagnie (dont les responsabilités sont même supérieures à celles des commissaires, chefs de circonscription) et les chefs d'unité sont les garants au quotidien du bon fonctionnement des services et de l'accomplissement des missions assignées.

Le Préfet, Directeur Central des C.R.S., nous a fait part de sa volonté de renforcer le lien de confiance entre les commandants et officiers et leurs directions (centrale et zonales).

Il s'est engagé à pratiquer personnellement un management de proximité et de terrain afin de reconnaître le potentiel et les capacités du corps de commandement et des unités opérationnelles.

Le soutien apporté aux commandants et officiers est selon lui, indispensable à la chaîne hiérarchique et la mise en commun des compétences individuelles des cadres ne pourront que produire une valeur ajoutée pour construire une performance collective.

Le Directeur Central entend défendre la légitimité des C.R.S. comme force mobile incontournable dans le maintien de l'ordre, les violences urbaines et la sécurisation, reconnaître nos spécificités et cœurs des métiers et garantir un positionnement fonctionnel des officiers au sein de l'Institution.

Outre les constats précités, le S.C.S.I. a sensibilisé le Préfet, Directeur Central, sur le respect de notre doctrine d'emploi et les renoncements de certains de nos chefs accompagnant les velléités de « mainmise » sur nos effectifs par les responsables des polices territoriales.

La délégation a demandé à ce que les commandants de compagnie qui se trouvent au carrefour des crispations syndicales et corporatistes, en ruptures humaines, soient soutenus par leurs chefs.

Le S.C.S.I s'est enfin revendiqué comme un syndicat de cadres et de progrès et a rappelé (ce qu'omettent de dire souvent les organisations minoritaires) que comme en politique, ce sont les élections professionnelles qui créent la représentativité syndicale et consacrent le principe majoritaire.

Le S.C.S.I est le syndicat majoritaire du corps de commandement y compris au sein de la direction centrale des C.R.S dont les résultats des dernières élections paritaires spéciales C.R.S. ont donné une large représentativité à notre organisation syndicale de cadres.

Les officiers des C.R.S. attendent donc du Préfet, Directeur Central, un positionnement clair et des avancées réelles pour notre direction et nos conditions de travail.

Cadres responsables, les officiers des C.R.S. veulent pouvoir exercer leur métier à l'abri des pressions et suspicions hiérarchiques et diverses. Dévoués et disponibles, ils souhaitent disposer des moyens de leurs missions.

Enfin, soucieux de faire honneur et pérenniser la « maison C.R.S. », ils entendent être associés aux réflexions sur l'avenir du Corps.

Conscients de la singularité des C.R.S., le S.C.S.I. attend que le nouveau Directeur en défende la richesse et la complexité. Telle est la réalité de cette prestigieuse direction dont les officiers constituent le socle incontournable.

Le S.C.S.I. et les officiers des C.R.S. ont des choses à dire, gageons que notre nouveau Directeur des C.R.S. aura à cœur de les écouter vraiment, c'est-à-dire aussi ... de les entendre.

A cet égard, le S.C.S.I. se félicite de cette cordiale première audience où nous avons eu l'occasion de faire partager au Directeur Central, notre diagnostic en ne doutant pas qu'il fasse l'objet de mesures concrètes et rapides.

La délégation